

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/64 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 avril 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE – ANNEE 2025

En lien avec la stratégie de transition écologique du territoire, la Communauté de communes du Trièves (CCT) souhaite continuer à travailler en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Isère afin d'accompagner les entreprises sur le volet environnemental.

Cet accompagnement a débuté en 2023 afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire. Ainsi, en 2023 et 2024 :

- 9 entreprises ont bénéficié d'informations de 1^{er} niveau (renseignements par téléphone ou mail sur des questions environnementales)
- 8 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement individuel plus approfondi avec visite sur site d'un conseiller environnement suivi d'une restitution
- 2 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic réemploi consigne
- 1 entreprise a bénéficié d'un diagnostic consommation électricité
- 1 entreprise a bénéficié d'une étude d'opportunité solaire photovoltaïque

Il est prévu de renouveler cet accompagnement et de le développer en 2025 en maintenant :

- l'information de 1^{er} niveau pour les entreprises artisanales (jusqu'à 5 entreprises) ;
- des accompagnements individuels plus approfondis pour celles qui seraient demandeuses (jusqu'à 4 entreprises)
- et des prestations d'expertise photovoltaïque (jusqu'à 3 entreprises).

Pour 2025, une nouvelle mission va être confiée à la CMA afin de renforcer la politique d'appui à la création d'activités de la CCT, à savoir l'accompagnement aux formalités sur le site internet de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) qui est le nouveau guichet unique dématérialisé, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023, pour les procédures administratives des entreprises.

La CMA pourra ainsi aider les créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises du territoire s'ils rencontrent des difficultés en réalisant leurs démarches (problèmes de saisies, attentes de

validation, demandes de régularisation, etc.). Il est prévu jusqu'à un accompagnement maximum par la CMA.

Ce partenariat rentre dans le cadre d'une convention cadre triennale qui a été signée en 2023. Ces missions d'accompagnement par la CMA se dérouleront sur l'année 2025 dès la signature de cette convention.

Elle est prévue au budget prévisionnel 2025 du service emploi & économie pour un montant de 3 798 € maximum (montant final de la prestation calculé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat annuelle avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère pour l'année 2025 avec la Région concernant les aides aux entreprises et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 14 avril 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/4/25 et de sa publication le 25/4/25